

* * *

Pendant ce temps, en France, le procès devant la haute cour se poursuit. La commission d'instruction a terminé son travail et rendu ses décisions. Elle a décidé que dans le cas de M. Déroulède il n'y avait pas lieu de le poursuivre devant la haute cour pour l'attentat de la caserne de Neuilly, parce qu'il y avait chose jugée, M. Déroulède ayant été acquitté de ce chef par un jury. Mais elle a retenu contre lui l'accusation de complot contre la sûreté de l'État, qui est insoutenable, à moins qu'on ne prétende que M. Déroulède a comploté à ciel ouvert. En définitive, quatorze prévenus ont été renvoyés devant la haute cour : MM. André Buffet, de Chevilly, de Fréchencourt, Eugène Godefroy, de Sabran-Pontenès, de Bourmont, de Ramel, Paul Déroulède, Baillière, Barillier, Jules Guérin, Dubuc, Brunet et Cailly. La question de compétence de la haute cour est réservée.

La première séance de ce tribunal extraordinaire a eu lieu le 9 novembre. On y a procédé d'abord à un interrogatoire sommaire des accusés. A la question posée sur sa profession, Paul Déroulède a répondu : " Défenseur des droits du peuple ". — " Ce n'est pas une profession ", intervint un sénateur. A quoi Déroulède répliqua : " C'est une profession moins lucrative, mais plus honorable que la vôtre ". Au sujet de son domicile, le poète patriote a donné cette indication : " Avenue Kléber ; le reste du temps en prison ". N'est-ce pas là un crâne accusé ? A une audience subséquente, M. Déroulède a été condamné incidemment à trois mois de prison pour avoir prononcé, en pleine séance, des paroles injurieuses envers le président Loubet.

Plusieurs journaux prétendent que ce procès va durer deux ou trois mois.

* * *

Les persécutions religieuses semblent devoir reprendre en France avec une recrudescence d'intensité. L'esprit anticatholique a inspiré deux votes extrêmes à la commission du budget, composée en majorité de radicaux : la suppression du crédit pour l'ambassade auprès du Vatican, et la suppression du crédit pour 35 évêques dit " non-concordataires ", des vicaires généraux, et de sept mille vicaires. Le gouvernement, pourtant peu cléricale, qui est actuellement au pouvoir, a cependant trouvé excessives ces deux résolutions. MM. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, et Delcassé, minis-